

BOXING SAVATE ACADEMY



Bulletin d'adhésion saison 2023-2024

Nom : Prénom : Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville : Date de Naissance :

Nationalité :

Tél Domicile : Tél Portable :

Adresse e-mail.....@.....

Nouvel adhérent Comment avez vous connu BSA ? Internet – Affichage – Amis - Autres(1) :

Ancien adhérent Numéro de licence.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom, Prénom : Téléphone.....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur au verso et l'accepte sans réserve.

Signature :

Pièces à fournir

- 1 Certificat médical de non-contre indication aux activités pugilistiques
- Montant de la cotisation complet (3 mensualités maximum, donner tous les chèques)
- Cette fiche d'inscription dûment remplie
- 1 Photographie

Mode de règlement : Espèces - Chèque(s) à l'ordre de BOXING SAVATE ACADEMY (BSA). (1)

Montant : **190 € +licence (Adultes=34 euros Enfants =19 euros)**

(1) Rayer la mention inutile

Autorisation des parents pour les mineurs

Je soussigné.....autorise mon fils/ma fille (1) à s'inscrire et à pratiquer l'ensemble des activités proposées par le BOXING SAVATE ACADEMY (BSA).

J'autorise tout médecin à intervenir en cas d'urgence et, si nécessaire, sous anesthésie : oui non

Fait à..... le :Signature obligatoire des parents ou du tuteur légal :

Signature de l'adhérent :

Le montant annuel de l'adhésion doit être remis obligatoirement au moment de l'inscription, ainsi qu'un certificat médical récent (moins de trois mois).

Il est rappelé aux adhérents que tout accident doit être signalé immédiatement .

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET OU ILLISIBLE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Association déclarée au journal officiel le 08/07/2017, agréée jeunesse et sport et Affiliée à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées par le n°030052

L'adhésion, annuelle et volontaire est matérialisée par le paiement de la cotisation aucun remboursement ne sera fait.

BOXING SAVATE ACADEMY



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

La présence des parents lors des entraînements des enfants n'est pas souhaitée. Toutefois, elle pourra être tolérée à condition que ceux-ci restent très discrets selon l'appréciation des entraîneurs.

Pendant les entraînements, il est obligatoire de porter les protections suivantes :

- Protège-dents
- Protège-tibias
- Coquille
- Protège poitrine(filles)
- Chaussure de boxe à semèle lisse

Le code vestimentaire est celui de la boxe française (pantalon BF ou cuissard, short sport de combat toléré et tee shirt près du corps)

En cas de retard répétés, l'adhérent pourra être refusé au cours.

Pour les personnes mineures, le retard sera signalé aux parents ou responsable légal afin que cela ne se répète pas

Article 2

Toutes les formalités d'inscription devront être remplies dès le 2ème entraînement.

Pour la saison sportive le prix de la cotisation annuelle est le suivant : **190€/an (licence FFSBFDA en sus)**

Article 3

Le paiement de la cotisation peut être échelonné (3fois maximum) à la condition de déposer les chèques à l'ordre du Club dès l'inscription. Les retraits se feront alors selon votre convenance. **Quel qu'en soit le motif, le règlement de la cotisation annuelle est définitif et non-remboursable.**

Article 4

Certificat médical obligatoire, autorisant spécifiquement la pratique de la Boxe Française, à partir du 2ème entraînement.

Pour les compétiteurs, dès le début de la saison, lors de l'inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux obligatoires pour la pratique de la savate Boxe Française en compétition.

Article 5

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, pour la pratique de la savate Boxe Française au sein du Club, ainsi que pour leur participation aux compétitions éventuelles et aux stages techniques au cours de la saison.

Article 6

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses effets personnels. Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnelles. Si des vols devaient malgré tout survenir, leurs auteurs seraient immédiatement exclus du Club avec les conséquences pénales qui en découleront.

Article 7

Les adhérents et les compétiteurs s'engagent à transmettre une bonne image de la discipline et du Club lors des entraînements et compétitions. Tout comportement, de nature à troubler la bonne tenue de la séance, attitude violente ou antisportive **sera fortement sanctionné par une exclusion définitive du Club.**

Article 8

Le club se décharge de toutes responsabilités des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînement.

Article 9

L'Association Boxing Savate Académie se réserve le droit d'utiliser les images, photos ou vidéos prises à l'occasion des entraînements, des compétitions, des stages et des animations auxquelles elle participe, à des fins promotionnelles. L'adhérent consent sans restriction à ce que son image soit associée à celle du club .

SIGNATURE :